


<b>FISHERY COUNTRY PROFILE</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/PRC</b>  <b>Septembre 2006</b>
<b>PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	
<b>RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES</b>	<b>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</b>	

## LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

### 1. DONNÉES D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Superficie:	342 000 km <sup>2</sup>
Superficie du plateau continental (jusqu'à l'isobathe 200 m):	10 700 km <sup>2</sup>
Longueur des côtes:	170 km
Population (2005):	4 millions
PIB à la valeur courante (2005):	\$EU 5 100 millions
PIB par habitant (2005):	\$EU 950
PIB agricole (2005):	\$EU 285 600 000

### 2. DONNÉES SUR LES PÊCHES

#### Bilan des produits (2003):

	Production	Importations	Exportations	Disponibilités totales	Disponibilités par habitant
	milliers de tonnes (poids vif)				kg/an
Poisson destiné à la consommation humaine directe (1)	52 400	13 145	754	64 791	17,4
Poisson destiné à l'alimentation animale et à d'autres fins	-	-	-	-	-

Estimation de l'emploi (2005):	
(I) Secteur primaire (2):	29 965 emplois directs dont 26 228 pêcheurs professionnels dans les eaux intérieures; 2985 emplois en mer dont environ 2335 en pêche artisanale et 752 emplois en pisciculture
(ii) Secteur secondaire (2):	30 205 (environ)
Valeur brute des produits de la pêche (prix payé aux pêcheurs) (2000):	\$EU 23 108 963 (estimation)

Commerce (2004) (3):	
Valeur des importations:	\$EU 18 088 000
Valeur des exportations:	\$EU 5 140 000 (estimation)

(1): FAO

(2): PMDP: Contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la réduction de la pauvreté

(3): FAO: Fisheries commodities production and trade.

### **3. STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE**

#### **3.1 Pêche maritime**

La pêche maritime Congolaise dispose d'un potentiel annuel exploitable de l'ordre de 70 000 à 100 000 tonnes, qui se répartit comme suit:

- 70.000 à 85.000 t/an de poissons pélagiques.
- 8 000 à 13.000 t/an de poissons démersaux.
- 3 000 t/an de crustacés

Cette ressource multi spécifique est exploitée au niveau industriel et au niveau artisanal.

#### **3.2 La pêche maritime industrielle**

La pêche industrielle concerne les espèces démersales, pélagiques et les crustacés, destinés en grande partie au marché local. Les crustacés et quelques espèces démersales dites nobles sont destinés à l'exportation.

En l'an 2005, la pêche industrielle est le fait de dix armements avec une flottille de vingt neuf navires (4) basés au port de Pointe-Noire, parmi lesquels on compte:

- 3 sardiniers
- 22 chalutiers
- 4 crevettiers

Cette flottille est en nette régression du point de vue du nombre, comparativement au cinq dernières années.

Les captures de la pêche industrielle pour l'année 2005, sont estimées à 9 424,81 tonnes (4) dont environ 33 pour cent d'espèces pélagiques, 59,25 pour cent d'espèces démersales et 7,60 pour cent de crevettes.

Malgré un contexte économique difficile, le rôle du sous secteur de la pêche industrielle demeure non négligeable. Toutefois, l'aire de pêche connaît progressivement un rétrécissement avec le développement croissant de l'industrie pétrolière off-shore.

(4): DGPA: Rapport annuel 2005.

### 3.3 La pêche maritime artisanale

La pêche maritime artisanale se pratique à bord d'embarcations de deux types: Popo et Vili.

Le type Popo provient du Ghana et a une longueur de 14 mètres et une largeur de 1,5 m, avec un équipage de 5 à 6 hommes. Ce type de pirogue peut contenir 120 à 140 caisses de poisson. Le poids d'une caisse varie entre 12 et 15 kg.

Le coût de cette pirogue est très élevé. Elle dispose d'une durée de vie allant de 15 à 20 ans, et, est propulsée par de moteurs Hors-Bord de 25 CV- 40 CV.

Pour l'an 2005, près de 254 pirogues de ce type. ont été dénombrées. (5).

La pirogue de type Vili est monoxyle et de fabrication locale. Elle peut atteindre une longueur de 5 à 6 mètres et une largeur de 0,8 m. Cette pirogue compte un équipage de 2 à 3 personnes et dispose d'une capacité de 60 à 70 caisses de poisson par marée. Sa durée de vie avoisine 10 ans.

Le taux de motorisation de ce type de pirogue est de l'ordre de 15 pour cent.

En l'an 2005, 1 093 pirogues de ce type ont été dénombrées (5).

Les embarcations de type Popo sont exploitées, pour la plupart, par les pêcheurs Béninois, Ghanéens et Togolais, tandis que les embarcations de type Vili sont exploitées par les autochtones.

Ces différentes pirogues opèrent le plus souvent à partir des plages situées aux alentours de la ville de Pointe-Noire et le long du littoral.

Deux établissements Chinois utilisant des embarcations modernes équipées de chaluts manuels et de filets dormants participent aussi à la pêche artisanale dans les eaux Congolaises. En l'an 2005, 23 embarcations (4) de ce type ont été dénombrées.

Les principales espèces les plus pêchées sont: les bars (*Pseudotolithus* spp.), les soles (*Cynoglossus* spp.), les dorades roses (*Dentex* spp.), les dorades grises (*Pomadasy* spp.), les petits capitaines (*Galeoides decadactylus*), les barbillons (*Pentanemus quinquarius*), les mérours (*Epinephelus* spp.), les capitaines rouges (*Lutjanus* spp.), les pelons (*Brachydeuterus auritus*), les mâchoirons (*Arius* spp.), les sardinelles (*Sardinella* spp.), les ethmaloses (*Ethmalosa fimbriata*), les chinchards (*Trachurus treacae*), les bécunes (*Sphyraena* spp.), les requins (*Carcharhinus* spp.), les raies (*Raja miraletus*) et les crevettes (*Penaeus notialis* et *Parapenaeopsis atlantica*).

Les outils les plus couramment utilisés sont: les filets maillant dérivants ou calés, les sennes de plage et les éperviers.

Les captures de la pêche maritime artisanale pour l'an 2005 sont estimées à 16 300 tonnes.

(5): Fichier de la pêche dans le département du Kouilou  
Direction départementale de la pêche du Kouilou

### 3.4 La Pêche continentale

Au niveau intérieur, la pêche est concentrée principalement dans deux grands bassins, notamment: le bassin du fleuve Congo et le bassin du Kouilou-Niari. Ces deux bassins disposent des fleuves et de leurs affluents, des rivières et des lacs.

Le bassin du fleuve Congo couvre une superficie de 145.000 km<sup>2</sup> dont 35.000 km<sup>2</sup> sont inondables. Le fleuve Congo qui arrose le pays sur 700 km constitue l'épine dorsale de ce bassin

Le bassin du Kouilou-Niari couvre une superficie de 60.000 km<sup>2</sup>.

Cette pêche est pratiquée dans tout le territoire à des échelles très variées, par des pêcheurs, pour la plupart démunis, et dont la situation a été aggravée par les inondations et les guerres de ces dernières années. Elle est plus active dans la Cuvette Congolaise où les potentialités biologiques sont de l'ordre de 100.000 tonnes par an.

La pêche continentale compte en l'an 2005 près de 13 114 pirogues monoxyles (2) fabriquées localement ou provenant du Congo Démocratique.

Elle est pratiquée à l'aide d'une diversité d'engins et de techniques de pêche tels que: les filets maillants dérivants ou calés de surface ou de fond; des sennes de plage; des éperviers; de nasses souples, rigides, des pièges; des claies; des lignes et des armes de choc.

Les captures des eaux intérieures sont estimées à 32.500 tonnes pour l'an 2005 (1).

Parmi les principales espèces capturées, on trouve: *Distichodus* sp, *Labeo* sp, *Cytharinus* sp, *Hydrocynus* sp, *Heterobranchus* sp, *Auchenoglanis* sp, *Clarias* sp, *Polypterus* sp, *Parachana* sp, *Protopterus* sp, *Heterotis* sp, *Lates* sp et *Oreochromis* sp.

Les bassins du Congo et du Kouilou-Niari semblent ne pas être pleinement exploités. Les contraintes majeures de ce secteur sont essentiellement l'éloignement et l'inorganisation des pêcheurs, l'enclavement des sites de pêche, le manque de matériel et d'engins de pêche performants (approvisionnement difficile, coût élevé), le manque d'installations de traitement du poisson après capture et de moyens de transports adéquats pour alimenter les centres urbains.

### 3.5 Aquaculture

L'aquaculture bénéficie de conditions naturelles très favorables; toutefois, elle reste encore peu active.

Les activités piscicoles au Congo ont démarré dans les années 50. En 1958, 8400 étangs étaient en production avec des rendements de 1 à 2 tonnes/ha/an (Deceuninck, 1988).

De 1981 à 1991, le secteur de l'aquaculture a bénéficié d'une assistance importante dans le cadre d'un projet PNUD/FAO. Dans la zone du projet, les rendements des pisciculteurs sont passés de l'ordre de 1 tonnes/ha/an en 1982 à 3,37 tonnes/ha/an en 1991 (Kali-Tchikati, 1994). Toutefois, faute de suivi, la production a chuté jusqu'à 25 tonnes actuellement (FAO, 2006), après avoir stagné autour de 250 tonnes entre 1989 et 1991.

Suite aux conflits récurrents de 1994, 1997 et 1998 qui ont ruiné tous les efforts de relance de la pisciculture en zone périurbaine, la situation actuelle est caractérisée par la cession des stations piscicoles de l'état, à des acteurs privés, tandis que d'autres sont dans un programme de réhabilitation pour servir de centre d'appui technique (CAT).

Le programme spécial de la sécurité alimentaire (PSSA) a aussi récupéré certaines stations piscicoles pour des activités de démonstration en zone rurale.

La situation parmi les producteurs privés en zone rurale est désastreuse et caractérisée par:

- l'absence presque totale d'agents d'encadrement (vulgarisateurs);
- le manque d'intrants aquacoles appropriés: alevins de bonne souche, aliments performants, fertilisants organiques;
- l'absence de moyens roulants pour les structures d'encadrement.

### **3.6 Utilisation des captures**

La République du Congo est parmi les grands consommateurs de poisson dans le monde. Les captures issues du sous-secteur maritime ou continental sont destinées, d'une manière générale, à la consommation humaine directe au niveau local.

Il existe une grande disparité concernant les habitudes alimentaires, sur la consommation de poisson entre les populations des régions côtières et riveraines et celles situées à l'intérieur du pays.

Les populations des régions côtières et riveraines ont tendance à consommer du poisson à l'état frais tandis que celles de l'intérieur, du poisson congelé, fumé, salé séché ou frais.

La consommation moyenne nationale par habitant est de l'ordre de 17 kg/an en 2005 (en équivalent frais).

Les captures issues de la pêche maritime industrielle, sont distribuées fraîches ou congelées. La plupart des sociétés de Pêche industrielle et certains commerçants privés disposent des infrastructures pour la conservation du poisson. Ces infrastructures sont disséminées dans les grands centres de consommation tels que Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi.

La distribution du poisson s'effectue principalement par chemin de fer, par route et parfois par avion cargo.

Les captures de la pêche maritime artisanale et celles de la pêche continentale par contre, ne jouissent pas des mêmes avantages que ceux de la pêche maritime industrielle, puisque qu'elles ne disposent pas d'infrastructures de conservation en froid appropriés.

Elles sont pour la plupart distribuées sous forme de poissons fumés, salé-séchés, frais et parfois à l'état vivant (cas du poisson en provenance du nord Congo); 70 pour cent des captures (DGPA, 2005) sont transformées (fumage et salage).

Le fleuve Congo demeure le principal axe d'évacuation de poisson d'eau douce provenant des régions enclavées du nord Congo. Ces captures sont, en grande majorité, débarquées à Brazzaville avant d'être évacuées vers les autres centres de consommation.

Pour faire face à la demande du marché local, le Congo a importé, pour l'an 2005, 22.984 tonnes (4) de poisson dont 17.553 tonnes de poisson congelé (en équivalent frais).

Les crevettes traitées, congelées et emballées dans les bateaux usine, en mer, sont exportées en quasi-totalité vers les marchés de l'Union Européenne et d'Asie.

Il sied de noter, qu'une quantité importante de poisson des eaux intérieures est exportée de manière informelle vers la plupart des pays limitrophes.

### **3.7 Rôle économique de l'industrie de la pêche**

La pêche joue un rôle important dans l'économie Congolaise, notamment en raison de sa contribution à l'autosuffisance alimentaire.

Le poisson fournit 41 pour cent des disponibilités de protéines animales du pays (2). L'industrie halieutique nationale joue aussi un rôle important dans l'emploi.

Les exportations de crevette permettent de faire rentrer les devises au pays. Celles ci contribuent à réguler la balance de paiement du pays.

## **4. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

Le rétrécissement de la zone de pêche au niveau maritime, suite à l'extension des champs pétrolifères off-shore, constitue, certes, un facteur limitant, mais pas un frein au développement de ce secteur. Les possibilités de développement y existent encore, tant pour la pêche industrielle, la pêche artisanale que pour la pêche et l'aquaculture continentales. Ces possibilités sont conditionnées par le bon vouloir des pouvoirs publics de faire bouger les choses.

Parmi ces possibilités on note:

- la mise en place des infrastructures de conservation de poisson dans les différents centres de collecte de poisson, tant au niveau continental qu'au niveau maritime artisanal, quoique cela exige un investissement important. Cette action constitue un levier au développement du sous secteur artisanal;
- la mise en fonctionnement effectif du laboratoire d'analyses sensorielles acquis à Pointe noire grâce à un financement de la FAO;
- l'appui à l'éclosion des organisations socioprofessionnelles qui auraient pour but, l'amélioration de la disponibilité des intrants de pêche et des pièces détachées dans le pays, à des coûts raisonnables;
- La mise en œuvre de nouvelles techniques qui permettraient d'exploiter les stocks de poisson des zones rocheuses, jusque là inexploités;
- Le renforcement de la coopération multilatérale avec les Etats voisins en vue d'y obtenir des droits de pêche et, aussi bien, favoriser la politique de joint-venture;
- L'organisation et l'encadrement adéquat des pêcheurs artisans;
- L'exploitation rationnelle des stations piscicoles, qui devra permettre la mise à la disposition des pisciculteurs paysans, des alevins et une formation conséquente.

- L'exploitation aquacole de certaines espèces marines très appréciées (moules, huîtres, crevettes).

## **5. DEMANDE**

Les prix moyens du poisson au producteur sont relativement bas, ils étaient estimés en 2002 (6) à:

- 530 F /kg pour les poissons de mer pélagiques
- 959 F /kg pour les poissons de mer démersaux
- 719 F /kg pour les poissons d'eau douce

Cependant, la production du poisson ne suivant pas le rythme de croissance de la population, la consommation moyenne de poisson est en baisse, elle est, en l'an 2005, de 24,59 kg/an/habitant.

Les besoins en poisson vers les années 2010 resteront forts sous l'effet de la croissance soutenue de la population.

(6): PMEDP, 2005.

## **6. RECHERCHE**

La recherche halieutique est pratiquée:

### **6.1 Au niveau de la pêche maritime**

Le centre ORSTOM, de Pointe-Noire, devenu IRD maintient, un programme restreint sur le suivi socio-économique de la pêche artisanale. Il abrite le laboratoire d'analyses sensorielles qui n'est pas encore fonctionnel.

### **6.2 Au niveau des eaux intérieures**

Le centre de recherche hydro biologique de Mossaka, situé dans la région de la Cuvette, a été créé en 1997. Il n'a connu un début de fonctionnement qu'en décembre 1999 suite à la nomination de son directeur. Le centre manque cependant de locaux fonctionnels et ne dispose pas d'un potentiel humain adéquat.

Les domaines de recherche visés comprennent la biologie, la technologie des engins de pêche, la technologie des produits de pêche et le Socio-économique.

### **6.3 Au niveau de l'aquaculture**

Les activités de recherche en pisciculture, menées à la station piscicole de Djoumouna, sont arrêtées depuis le début du cycle des guerres; il n'y a pas d'autre structure se consacrant à la recherche en aquaculture dans le pays.

## **7. AIDE**

L'ampleur des dégâts des guerres et les réformes structurelles qui s'imposaient ont conduit à l'élaboration d'un programme intérimaire post conflit (PIPC 2000-2002); ce programme était

soutenu par un accord d'appui signé avec les partenaires suivants (2):

- le FMI pour une facilité d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit pour un montant de 20,57 millions de DTS
- la banque mondiale avec la stratégie d'appui transitoire (SAT), pour un premier montant de 41,5 millions de dollars US.

Depuis quelques années, le programme des moyens d'existence durable en pêche (PMEDP) financé par la FAO, la Grande Bretagne et l'Irlande a mis en place un projet pilote dénommé: «Aménagement participatif des pêches en zone côtière». Ce projet qui se clôture en fin 2006 vise à la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêche côtières.

Le projet pisciculture paysanne mis en place depuis 1991, financé par l'USAID et le Gouvernement du Congo, en relation avec le corps de la paix, demeure en stand-by depuis la fin de la guerre.

Afin de permettre la rationalisation de la gestion du secteur de la pêche et le renforcement des capacités de la direction générale de la pêche, grâce à un financement de la FAO, un projet intitulé: «Statistiques sur la pêche et les ressources halieutiques» a été mis en place. Ce projet, prévu pour dix huit mois a été exécuté de mai 2002 à avril 2004 (7).

(7) MAEPPF, 2004

## **8. ADMINISTRATION ET INSTITUTIONS**

La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, organe technique du Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture, comprend actuellement six directions centrales à Brazzaville (Pêche Maritime, Pêche Continentale, Hydrobiologie et Aménagement, Aquaculture, Contrôle de la qualité et de la valorisation des produits de la pêche et enfin Affaires Administratives et Financières) et onze directions départementales.

Les directions départementales, ayant un caractère décentralisé, sont responsables pour: le suivi statistique, la vulgarisation, la surveillance des lieux et opérations de pêche et le contrôle sanitaire des produits de pêche.

### **8.1 Cadres Juridiques généraux**

Jusqu'à ce jour, la pêche continentale et l'aquaculture congolaises ne sont régies par aucune loi. Seul l'arrêté du 28 février 1945 demeure en vigueur et fixe les dimensions minima des mailles des filets sur l'étendue du territoire national.

Un projet de loi sur la pêche et l'aquaculture continentales adopté depuis 2003 est en instance de promulgation.

Du côté de la pêche maritime, depuis le premier février 2000, il y a eu la promulgation de la loi 2-2000 qui porte organisation de la pêche maritime en République du Congo. Cette loi institue deux zones de pêche:

- Une zone réservée à la pêche artisanale. Elle est constituée des eaux salées et saumâtres des lagunes et des fleuves jusqu'à une distance de 6 miles marins.

- Une zone réservée à la pêche industrielle. Elle est comprise entre 6 miles marins et 200 miles marins.

## 8.2 Méthodes de gestion des principales pêches

Le Congo a adopté le code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), code adopté par les Nations unies depuis 1995.

En effet, dans le cadre du programme des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), en collaboration avec la FAO, le Congo essaie de mettre en pratique ce code facultatif qui énonce les principes généraux de gestion des ressources halieutiques et pose les obligations de chaque intervenant mais également ses devoirs.

Le cadre législatif est renforcé avec la prise des textes de structuration du comité consultatif des pêches; cette structure ayant pour objectif de créer les conditions de participation effective des communautés de pêche et des autres parties intéressées au processus d'aménagement des pêches.

## 9. LISTE DES ABREVIATIONS

DGE:	Direction générale de l'économie
DGPA:	Direction générale de la pêche et de l'aquaculture
DDPAK:	Direction départementale de la pêche et de l'aquaculture au Kouilou
FAO:	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IRD:	Institut pour la recherche et le développement
MAEPPF:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé de la promotion de la Femme
PIB:	Produit intérieur brut
PMEDP:	Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche
PNUD:	Programme des Nations unies pour le développement
PSSA:	Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire
USAID:	United States Aide

## 10. BIBLIOGRAPHIE

- DDPAK, 2006. Fichier de la pêche dans le département du Kouilou. Pointe noire. (En cours de production).
- Deceuninck, V., 1988. Etudes nationales pour le développement de l'aquaculture en Afrique.15.CONGO.FAO circ. pêches, 770.15:81p.
- DGE, 2006. Indicateurs macroéconomiques. Brazzaville. 2006.
- DGPA, 2005. Rapport national du Congo sur l'état de la pêche continentale et de l'aquaculture. Brazzaville. 2005. 13p.
- DGPA, 2006. Rapport annuel 2005. Brazzaville. 2006. 31p.
- DGPA, 2006. Revue à mi parcours de la Nouvelle Espérance dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Brazzaville. 2006. 12p.
- FAO, 2006. Aquaculture production: quantities 1950-2004. FISH STAT Plus. In: Fishery statistics 1994-2004. Feuille de calcul Microsoft Excell. FAO. Rome. 2006.
- FAO, 2006. Fisheries commodities production and trade 1976-2004. FAO. In: Fishery statistics 1994-2004. Feuille de calcul Microsoft Excell. FAO. Rome. 2006.

- Kali-Tchikati, E., 1994. Développement et recherche aquacole au CONGO. pp121-167.  
In: Aquaculture development and research in Sub-Saharan Africa. National Reviews.  
Développement et recherche aquacole en Afrique Subsaharienne. Revues nationales. CIFA  
Technical paper /Document Technique du CPCA.N° 23, Suppl. Rome, FAO. 1994. 397p.
- MAEPPF, 2004. Projet Statistiques sur la pêche et les ressources halieutiques. Rapport final.  
Brazzaville. 2004.
- Matamona, M., Biampondou Mampouya, Maloueki L., 2005. Evaluation de la contribution  
socio-économique des pêches au PIB et au développement rural: Etude du cas du Congo.  
PMEDP. Brazzaville. 2005. 59p.
- Mpandou P. et Koumba P., 2006. Etude sur la contribution de la pêche à la stratégie  
sectorielle de réduction de la pauvreté. Rapport préliminaire. PMDEP. Brazzaville. 2006. 34p.